Nations Unies S/PV.4593



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4593e séance

Mardi 30 juillet 2002, à 17 h 5
New York

Président :	Sir Jeremy Greenstock	(Royaume-Uni)
Membres :	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Chungong
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Zaemsky
	France	M. Doutriaux
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Kavanagh
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Singapour	M. Bhatia

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2002/746).

02-50271 (F)



La séance est ouverte à 17 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2002/746)

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je me félicite de la présence du Secrétaire général à cette séance et à celle qui suit. Il est bon qu'il puisse se joindre à nous pour ces renouvellements de mandats. Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, document S/2002/746.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2002/846, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré par la France.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/2002/739, lettre datée du 9 juillet 2002, adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban et S/2002/806; lettre datée du 22 juillet 2002 adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1428 (2002).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 10.